

aussi, au comité, faire certaines remarques et poser certaines questions à la lumière des témoignages qui y étaient rendus. Mais non, monsieur le président, les crédits sont revenus à la Chambre sans commentaire. Puis nous avons été témoins du spectacle de l'automne dernier lorsque, faisant suite à la crise de la mi-été accompagnée d'une foule de renvois et de démissions, on a obstinément refusé de discuter de l'affaire et de la renvoyer au comité pour en comprendre les raisons.

Membre de ce comité depuis 1963, après avoir siégé à plusieurs comités chargés d'examiner les questions ou les crédits de la défense, j'ai cru pendant les sessions de 1963-1964 que nous avions là un excellent comité. Le rapport présenté à ce moment-là était utile au gouvernement: la collaboration entre les membres du comité était impartiale. Le public a été mis au courant des affaires militaires, et cet état de choses a duré jusqu'à l'année dernière.

Mais la décision irréfléchie de juin 1966 a fait adopter à ce comité une attitude sectaire. La même chose s'est produite à propos de l'unification. Les députés ministériels qui avaient exigé un vote à l'étape de la deuxième lecture, qui entraînaient l'acceptation du principe, auraient tout aussi bien pu s'en aller aux Antilles, car leur décision est irrémédiable. Ils sont engagés par leur vote à la Chambre tout comme, d'ailleurs, les membres de l'opposition.

Voilà l'absurdité de la situation. Le ministre en est responsable, car c'est lui qui a insisté pour que le bill soit accepté en principe avant l'audition des témoins. Il aurait été tellement plus facile et préférable, pour l'avenir du comité de la défense, que le bill soit discuté avant d'être accepté en deuxième lecture.

Puis-je dire au comité que les députés ministériels ont reçu un véritable enseignement sur les affaires militaires pendant les audiences du comité. Toutefois, certains d'entre eux en ont manqué à cause des allées et venues des membres du peloton. Les députés auxquels on a demandé, je suppose, de voter sur les articles du projet de loi, n'avaient pas siégé deux semaines au comité et n'avaient pas entendu le cinquième des témoignages. Même s'ils ne disposaient pas du compte rendu des témoignages, ils ont voté.

Était-ce là un vote intelligent? Je ne saurais l'admettre, pas après ce qu'ont dit des témoins de bonne foi qui répugnaient à se présenter devant le comité mais qui voulaient aider la Chambre à prendre ce qu'ils estimaient être une bonne décision pour nos for-

ces armées. Ces personnes tiennent beaucoup à nos forces armées, mais elles ont constaté que la question était traitée de façon superficielle, réglée d'avance. Ce comportement, je pense, a rendu un mauvais service à nos forces armées.

• (5.50 p.m.)

Il était évident cet après-midi que les termes «intégration» et «unification» ont souvent été confondus. Parfois, on les a confondus délibérément, parfois par simple ignorance. Je dois dire que j'ai été étonné de lire les remarques du ministre au sujet des journaux et de la façon dont ces derniers ont parlé du débat sur l'unification et des témoignages déposés devant le comité. Je ne suis pas sûr que le gouvernement apprécie ce qu'il a dit au sujet des journaux. Certains de ses collègues auront peut-être d'autres remarques à faire.

Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans *le Globe and Mail* de ce matin, que le ministre aurait dit aux jeunes libéraux que la controverse au sujet de l'unification était inévitable dès que des groupes de pression, des officiers à la retraite et des organisations de militaires ont pris publiquement position sur la question. Voilà le premier point dont je veux parler. Le ministre a-t-il seul le droit de traiter d'unification? Pourquoi les officiers à la retraite, qui connaissent le sujet bien mieux que lui, les organisations de militaires et le public ne participeraient-ils pas à la discussion? Les vis-à-vis qui adopteront une attitude différente de celle du ministre deviendront, je suppose, des groupes de pression.

On lit notamment dans l'article:

D'après lui, certaines de ces opinions étaient le fruit d'une inquiétude réelle, alors que d'autres s'inspiraient d'intérêts spéciaux.

Qu'il précise donc ces intérêts spéciaux; croit-il aussi, comme le chef d'état-major, que ceux d'entre nous qui ne sont pas de son avis à ce sujet ont des motifs secrets? Notre préoccupation au sujet des forces armées est d'aussi bon aloi et aussi sincère que celle du ministre. Il n'en a pas le monopole. Cette allusion à des motifs secrets n'accélérera pas nos travaux.

Le ministre a ensuite parlé des éditorialistes, et surtout d'un éditorial paru dans le *Globe and Mail* de samedi dernier, selon lequel, en insérant dans le bill d'unification un article visant à en retarder l'entrée en vigueur, on encouragerait l'approbation parlementaire. Cela a été recommandé par bien